

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le onze mai deux-mille-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ceillac, dûment convoqué le quatre mai deux-mille-vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Emile CHABRAND, Maire.

Présents : Emile CHABRAND, Didier BERTRAND, Bernard VALLERIAN, Valérie PERRON, Séverine EYMARD, Yannick FOURNIER, Denis RICHARD, Amélie FOURNIER, Mathilde GAUTHIER et Romain MARROU.

Absent excusé : Béatrice LUCHE pouvoir à Amélie FOURNIER.

Absent :

Secrétaire de séance : Mathilde GAUTHIER.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 10

Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part au vote : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENUS : 0

### **Objet : Décision modificative 1 – Budget 02600 COMMUNE 2026.**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu, pour régulariser des écritures, de prendre la décision modificative suivante sur le budget de la Commune pour l'exercice 2026 et d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

#### **INVESTISSEMENT**

Chapitre - Article - Opération	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant de crédits ouverts après DM
20 Immobilisations incorporelles 203 Frais d'études Opération 131 - MICROCENTRALE	56 000,00 €	- 4 500,00 €	51 500,00 €
204182 Organismes publics divers - Bâtiments et installations	0,00 €	+ 4 500,00 €	4 500,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTTE d'apporter au Budget Primitif 2026 de la Commune les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Emile CHABRAND

